

Sun Lustre On-Site Implementation Services for Small Configurations

PS-LUSTRE-SMALL

France

1. Champ d'application

Dans le cadre de ce service à prix forfaitaire, Sun fournira au Client la conception, l'intégration sur site et les tests d'acceptation des composants fonctionnels en vue de l'implémentation d'une (1) petite configuration de système de fichiers Lustre ("Logiciel couvert"), telle que décrite à la section 2 ci-dessous ("Service"). Une petite configuration consiste en vingt (20) systèmes clients maximum (des systèmes clients supplémentaires peuvent être installés et facturés en fonction du temps passé et du matériel utilisé). Les composants fonctionnels incluent : deux (2) serveurs de métadonnées, deux (2) serveurs de stockage d'objets, une (1) baie de stockage, quatre (4) serveurs de stockage, quatre (4) adaptateurs de bus hôte Fiber Channel (HBA) et le Logiciel couvert. Sun compilera le Logiciel couvert pour deux (2) types différents de clients maximum (version SE et version noyau). Des clients supplémentaires peuvent être compilés. Ils seront alors facturés en fonction du temps passé, du matériel utilisé et des tarifs Sun en vigueur. Sun déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour fournir le présent Service.

Limitations : le Logiciel couvert est conçu pour être utilisé uniquement avec le matériel conçu exclusivement pour le Logiciel couvert ("Matériel désigné"). Le Client ne doit pas utiliser un autre logiciel sur le Matériel désigné. Préalablement au début du Service, le Client doit supprimer tous les logiciels et toutes les données sur le Matériel désigné, le cas échéant. Le Client est le seul responsable de la sauvegarde de ces données. L'implémentation de tout logiciel autre que le Logiciel couvert est explicitement exclue de ce Service. L'achat du Matériel désigné constitue un prérequis pour la livraison de ce Service. Cet achat est sujet à des conditions générales séparées, y compris concernant le paiement.

2. Tâches et prestations livrables par Sun

- **Introduction du Service.** Sun organisera une réunion de lancement du projet avec les contacts clés du Client afin de finaliser l'approche et de discuter les rôles, les responsabilités, la préparation du site et le calendrier de travail. Au cours cette réunion, Sun et le Client passeront en revue les ressources nécessaires, telles que l'espace de travail disponible et l'accès aux téléphones, photocopieurs, fax, connexions LAN, lecteurs de bande, salles de conférence et imprimantes requis pour la livraison du Service. La réunion de lancement du projet ne durera pas plus de 4 heures.
- **Conception du Service.** Après la réunion de lancement, Sun organisera une réunion de conception avec les représentants du Client, afin de vérifier la configuration du Logiciel couvert et du Matériel désigné et d'établir la liste des fonctions requises. Sun décrira la configuration et les fonctions requises pour deux (2) serveurs de métadonnées, deux (2) serveurs de stockage d'objets, une (1) baie de stockage, quatre (4) serveurs de stockage, quatre (4) adaptateurs de bus hôte Fiber Channel (HBA) et le Logiciel couvert, en fonction des informations fournies par le Client ("Spécifications de conception"). Le Client fournira à Sun les noms d'hôte et adresses IP et indiquera la configuration réseau requise. Sun discutera avec le Client de tout changement spécifique au Client concernant la configuration du Logiciel couvert devant être implémenté sur le site. La réunion de conception destinée à définir la portée de l'implémentation du Logiciel couvert ne durera pas plus de 4 heures.
- **Conception sur site - Implémentation.** Sun procédera à l'implémentation du Logiciel couvert selon la configuration décrite dans les Spécifications de conception.
- **Tests d'implémentation.** Sun procédera à une série de tests afin de vérifier que le fonctionnement du Logiciel couvert est conforme aux spécifications de conception ("Tests d'implémentation"). Les Tests d'implémentation incluent le rodage fonctionnel du matériel, l'autotest LNET (Lustre Network),

l'évaluation des performances du disque, le redémarrage du système et la vérification des fonctions d'entrée/sortie.

- **Transfert des informations au Client.** Sun organisera une réunion avec le Client afin de :
 - fournir les informations nécessaires au Client pour la compréhension et la gestion de l'entrelacement de fichiers ;
 - présenter le Logiciel couvert ;
 - aider le client à développer une stratégie efficace de sauvegarde et de récupération pour le Logiciel couvert ; et
 - obtenir la signature du formulaire d'exécution du service par le Client ("Formulaire d'exécution"). L'absence de signature du Formulaire d'exécution par le Client n'aura pas d'incidence sur l'acceptation du Service par le Client.

3. Responsabilités du Client

Le Client doit fournir à Sun :

- Un contact principal pour :
 - assurer la gestion et la direction du personnel du Client, conformément aux exigences de Sun pour la livraison du Service ;
 - fournir les informations (infrastructure informatique existante, plan du réseau, adresses IP, ACL du routeur, règles de pare-feu, capacités organisationnelles de l'équipe informatique et informations de gestion du système) et les ressources en temps utile, tel que requis par Sun pour l'exécution des tâches décrites dans ce Service ;
 - être facilement joignable et disponible sur le terrain lorsque cela est requis par Sun pendant la durée du service ;
 - organiser toutes les réunions nécessaires avec le personnel du Client ;
 - recevoir toutes les prestations livrables fournies dans le cadre de ce service.
- L'accès à 20 systèmes clients maximum afin d'effectuer les Tests d'implémentation.
- L'accès au personnel informatique compétent du Client, selon le besoin.
- Des places de stationnement et des passes d'accès, nécessaires à Sun pour la livraison du Service.
- Des informations et un service de support en temps utile (c.-à-d., dans une période de temps qui ne compromet pas la livraison programmée du Service par Sun) émanant des fournisseurs d'équipements et de services non Sun, à la demande de Sun.
- Une procédure d'escalade au cas où le client ne fournirait pas les réponses en temps utile pour la livraison du Service par Sun selon les délais établis.
- Un accès aux ressources techniques et/ou de gestion pour les décisions critiques liées au Service. Une période de 24 heures sera requise pour tout mémorandum de "Demande de prise de décision".
- Tout produit tiers requis pour le Service, et les licences applicables et droits s'y rattachant, aux frais du Client uniquement.
- L'exécution de toutes les sauvegardes de données, de façon régulière, sur le site où le Service doit être livré. Le Client reconnaît que Sun ne porte aucune responsabilité quelle qu'elle soit concernant les données du Client.

4. Dispositions spéciales

- La durée estimative du Service est calculée en fonction des connaissances techniques de Sun, sur la

base d'une semaine de travail de 40 heures ou d'une journée de 8 heures pendant les heures ouvrées locales, et dépend des informations fournies à la demande de Sun. La durée réelle du Service peut différer de la durée estimative.

- La date de début du Service doit faire l'objet d'un accord mutuel entre les deux parties.
- La version téléchargeable du Logiciel couvert fournie par Sun est soumise à des termes de licence séparés. Le Logiciel couvert est soumis à la licence publique générale GNU. Ce Service n'inclut pas de service de support pour le Logiciel couvert.
- Sun livrera le Service sur un seul site. Un site consiste en un bâtiment. Sun se réserve le droit de déterminer, à sa seule discrétion, si le site des unités du Matériel désigné constitue bien un seul site. S'il existe plus d'un seul site, le Client encourt des frais de transport et des coûts de main d'œuvre supplémentaires, basés sur le temps passé, le matériel utilisé et les tarifs Sun en vigueur.
- La réception de la livraison par le Client sous-entend l'acceptation des tâches et des prestations livrables décrites dans ce Service.
- Le Client affectera du personnel qualifié et compétent afin de fournir un support à Sun (par exemple, un administrateur système ayant suivi une formation adéquate).
- Les réunions seront organisées à une date, une heure et dans un lieu qui conviennent aux deux parties.
- Sun se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants pour tout rôle relatif au Service, tel que Sun le juge approprié et à son appréciation exclusive.
- Les seules tâches et prestations livraisons que Sun entreprendra et livrera dans le cadre de ce Service sont celles explicitement indiquées.
- Le Service sera fourni durant les heures ouvrées locales de Sun. Certaines des tâches relatives au Service peuvent ne pas être effectuées sur le site du Client.
- La portée de ce Service ne s'étend pas à la mise en œuvre de toute recommandation découlant de ce Service.
- Le Client permettra à Sun d'accéder au centre de données du Client et à tous les documents nécessaires, dans un délai de 24 heures après le début du Service ou l'arrivée de Sun sur le site, selon l'événement qui se produit en premier. Si Sun ne bénéficie pas d'un accès au centre de données ou à tous les documents nécessaires dans ce délai, le Client devra s'acquitter de frais supplémentaires basés sur le temps passé, le matériel utilisé et les tarifs Sun, pour chaque jour complet ou partiel durant lequel le centre de données ou les documents restent inaccessibles pour Sun. Si Sun se voit dans l'obligation de quitter le site du Client puis d'y revenir suite à l'incapacité du Client à fournir les accès adéquats, le Client devra s'acquitter de frais supplémentaires couvrant les frais de transports dans les deux sens, basés sur les tarifs Sun en vigueur.
- Une fois le Service livré par Sun, la gestion des prestations livrables (dont le matériel et les logiciels) incombe au Client. Par conséquent, Sun interviendra sur les prestations livrables fournies dans le cadre de ce Service conformément à la responsabilité de Sun établie dans tout autre contrat de support de Sun détenu par le Client et pour lesquels les frais applicables ont été acquittés.

Ce Service est assujéti au contrat de services existant entre Sun et le Client régissant la livraison des Services. S'il n'existe pas de contrat de services régissant la livraison des Services entre Sun et le Client, la livraison des Services par Sun est soumise aux termes disponibles à l'adresse :

www.sun.com/sales/salesterms. La présente Liste de services ou le présent Descriptif des prestations ne constitue pas une offre de la part de Sun. Sauf indication contraire, les Services décrits ci-dessus ne sont proposés que dans le pays susmentionné, dans les limites de leur disponibilité. Toute mention du "Client" dans cette Liste de services ou ce Descriptif des prestations fait référence à la partie autorisée à recevoir les Services.

Dernière révision : avril 2009